

COMMUNIQUE DE PRESSE

Strasbourg, le 07 mai 2021

L'Eurométropole de Strasbourg accompagne les entreprises du territoire pour la mise en place de la Zone à Faibles Émissions

Enjeu majeur de santé publique, l'amélioration de la qualité de l'air fait partie des engagements de l'Eurométropole de Strasbourg. Elle constitue un axe essentiel de l'action de la collectivité, selon les orientations inscrites dans le Plan Climat-Air-Energie 2030 et réaffirmées par la feuille de route portée par **Pia Imbs**, présidente de l'Eurométropole, **Jeanne Barseghian**, présidente déléguée et maire de Strasbourg et **Danielle Dambach**, présidente déléguée et maire de Schiltigheim.

Pour lutter contre la pollution atmosphérique, conformément à la loi, la première étape de la mise en place de la ZFE aura lieu au 1er janvier 2022 dans les 33 communes de l'Eurométropole. La collectivité propose un planning cohérent, progressif, unique pour tout le territoire métropolitain et adapté aux réalités de tous les acteurs, afin que chacun·e puisse être accompagné·e et avoir accès à une solution de transport moins polluante.

Les discussions avec les acteurs économiques du territoire sont déjà engagées depuis plusieurs semaines comme en témoignent les rencontres multiples organisées sous l'égide des vice-présidentes **Anne-Marie Jean**, en charge de l'emploi, de l'économie durable et de la transition écologique des entreprises, et **Françoise Schaezel**, en charge de la qualité de l'air, avec les chambres consulaires, le Groupement des Usagers du Port et les principaux employeurs privés et publics du territoire métropolitain.

Aujourd'hui, l'Eurométropole de Strasbourg mobilise la Chambre de Commerce et d'Industrie Alsace Eurométropole, la Chambre de Métiers d'Alsace et la Chambre d'Agriculture Alsace pour collecter via une enquête les besoins des acteurs économiques implantés en Alsace tant au niveau de leur parc de véhicules que de leurs usages de mobilité dans l'Eurométropole. Cette opération vise à faire un état des lieux de leurs flottes de véhicules (légers, utilitaires, poids lourds, deux-roues ou véhicules spécifiques), de leurs usages et perspectives de renouvellement pour trouver ensemble des alternatives viables permettant aux entreprises de poursuivre leur activité dans le respect de la ZFE.

À partir du 11 mai 2021, la collectivité lance une concertation citoyenne afin que les habitant·e·s du territoire puissent poser leurs questions, échanger sur les dérogations possibles et trouver avec la collectivité les solutions de mobilité adaptées à chacun·e. Trois sur sept des ateliers proposés sont à destination des entreprises. Les informations sont à retrouver sur participer.strasbourg.eu/-/zfe.